

Financer l'entretien routier et gérer les Fonds d'entretien routier

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
Paris, 22-28 juin 2005*

Pathologie des Fonds d'entretien routier

Louis FERNIQUE

Chargé de la mission des affaires internationales

Direction générale des routes (DGR/AI)

Ministère des tsports, de l'équipt, du tourisme et de la mer

Arche Sud, 92955 La Défense cedex, France

Tél . : +33 (0)1 40 81 33 47 Fax : +33 (0)1 40 81 18 66

E-mail : Louis.fernique@equipement.gouv.fr

Risque No.1 : Les FER « mal bâtis » = ceux qui ne disposent pas, de par la loi, des prérogatives essentielles (spécialement : la dé-Budgétisation de l'essentiel de leurs ressources)...ou qui se les font grignoter.

Typiquement :

- leurs crédits sont votés ou plafonnés ou évoqués en Loi de finance, passent par les circuits du Trésor Public, etc...
- et l'administration financière impose son contrôle a priori sur les actes de décaissement (transferts ou paiement directs aux entreprises).

Cela se traduit souvent par :

- (a) une grande opacité de la collecte (impossibilité de connaître réellement les recettes encaissées par l'administration-collecteur),
- (b) le non-respect du principe de transfert intégral des recettes, même si la Loi le stipule expressément,
- (c) un calendrier d'ouverture réelle des crédits par tranches, incertain et irrégulier,
- (d) le non-respect des dotations allouées par la Loi de Finances,
- (e) des lenteurs intolérables au niveau des paiements, avec parfois l'intervention d'un comptable public détaché des Finances dans la chaîne de traitement des paiements.

Bref on retombe dans les errements des FER de 1^{ère} génération.

Risque No.2 : La guerre de tranchées = Les textes sont parfois incohérents et créent alors des zones de contestations de compétences. Mais ils peuvent aussi être incompris faute de sensibilisation et d'information suffisante (cas des nouveaux venus qui ont besoin d'assimiler le dispositif.). Et enfin on n'est jamais à l'abri d'une pure lutte de pouvoirs avec assauts de mauvaise foi...

- Dans tous les cas, la visibilité du Fonds (médias, grand public) est l'un de ses meilleurs moyens de défense...surtout si son efficacité est connue et démontrée.
- Mais il doit rester «modeste» et ne pas déborder de son rôle
- Quelle que soit la qualité ou les défauts du montage institutionnel, la concertation permanente entre les acteurs est essentielle pour assurer la bonne synergie

Risque No.3 : Les dérives de la tutelle = Le Ministère de tutelle impose systématiquement ses vues contre l'avis des non-fonctionnaires membres du CA

- **Typiquement**, ce risque est grand quand le Président du CA est désigné par le Ministre en dehors du CA, par exemple le Directeur des Routes ou de l'entretien routier...et que l'administration dispose de la majorité des voix.
- Généralement, cela se traduit (au mieux) par le financement en régularisation de travaux en réalité non éligibles, souvent sous prétexte de travaux d'urgence. Ces détournements imposés par le haut peuvent prendre des proportions massives

Risque No.4 : La fuite en avant financière =
L'administration routière encourage le FER à prendre des positions très exposées, parce que l'existence du FER la déresponsabilise

- **Typiquement**, ce risque est grand quand les engagements de l'administration ne sont pas soumis à visa ni comptabilisés au FER...et que les arriérés s'accumulent en comptabilité grise

Risque No.5 : Pillage, version 1, « le raid » =
L'autorité financière ou politique vide les caisses en amont, de façon visible ou bien de façon plus masquée

- La vieille recette qui consiste à être toujours proche de la rupture de trésorerie apparente, à disperser les avoirs, etc...quoique parfois mal jugée par les auditeurs, continue à faire ses preuves.
- Il y a toujours, partout, à un moment donné, dans tous les pays du monde, quelqu'un qui réclame une liste des établissements publics disposant d'argent frais.
- Le «blindage» juridique des FER ne leur donnera jamais une sécurité absolue.

Risque No.6 : Pillage, version 2, « le grapillage quotidien » = Les circuits de collecte retiennent une part de la ressource, ou dévoient un instrument tarifaire **ou** les circuits d'exécution prélèvent leur part sur les fonds alloués : chantiers fantômes, postes surévalués, prébendes sur les prestataires, etc...

- **Typiquement**, le FER, « bailleur de fonds local » couvrant un secteur d'activité (la route) qui est traditionnellement corrompu (dans tous les pays du monde), se trouve affronté aux mêmes dilemmes que tous les bailleurs de fonds du monde... mais en plus, il est local donc fragile.

Risque No.7 : Malversation ou corruption interne = Les membres du CA ou le personnel du FER, éventuellement sur suggestion de leurs partenaires, se servent et s'organisent pour se servir

- **Typiquement**, ce risque est grand et très spécifique si certains administrateurs du privé sont par ailleurs entrepreneurs de travaux publics, par exemple.
- Mais les FER sont aussi soumis au risque générique de tout opérateur intervenant dans le domaine des travaux publics. Pour les FER comme pour les AGETIP, les pressions sont souvent énormes (rendre le nouveau venu complice, acheter son silence ou le mettre en cause pour s'en débarrasser...). Un îlot de vertu dans un océan de turpitudes, c'est très fragile.

Risque No.8 : Débordement par la montée des besoins = Le FER subit la pression de la demande non maîtrisée (extension du réseau prioritaire, exigences des « réseaux marginaux », élargissement du champ des travaux éligibles) sans pouvoir négocier l'accroissement de ses recettes

- **Typiquement**, ce risque est grand quand il n'a pas de mécanisme de concertation systématique, régulière et « publique » sur l'adéquation ressources-besoins

Risque No.9 : Échec manifeste de la politique d'entretien = Pour des raisons diverses internes ou externes (inefficacités de la chaîne de travail, sous-financement chronique, erreurs stratégiques, etc), il devient évident pour les représentants des usagers au sein du Conseil et pour le public que le résultat n'est pas là sur le réseau.

- § Attention, le FER autonome est aussi un fusible !
- § Les membres du FER et surtout son Président, ayant des mandats courts (3 ans en général) ont à produire des résultats rapides...alors que les bons résultats ne se lisent, dans ce domaine, qu'à moyen ou long terme. Un Président représentant des usagers peut ainsi être mis en porte-à-faux vis-à-vis de ses mandants

Etc.
